RFAC – Règles de facturation des actes et consultations externes

Code produit : RFAC
Niveau : Perfectionnement
Modalité : Présentiel
Durée (en heure) : 7.0

Tarif : 0
Eligible DDA : non
Public : Collaborateurs d'entreprises d'assurances, d'institutions de prévoyance, de mutuelles, agents généraux, courtiers
Prérequis :

aucun

Objectif

- Comprendre l'organisation des prestations santé servies par les régimes obligatoires
- Expliquer les nouvelles conditions de facturation issues de la nouvelle convention des médecins
- Améliorer la qualité de la facturation afin de réduire les rejets
- Questionner les patients afin de fiabiliser les informations administratives

Programme de la formation

1. Organisation de l'assurance maladie obligatoire
    - Différents régimes obligatoires
    - Spécificité du régime Alsace Moselle
    - Immatriculation (NIR)
    - PUMA
    - Complémentaire Santé Solidaire (remplace CMU-C et ACS)
    - Aide médicale de l'Etat
    - Carte vitale
2. Conditions de remboursement
    - Nature et prise en charge des frais de santé
    - Motifs d'exonération du ticket modérateur
    - Taux de remboursement
    - Ticket modérateur

3. Règles de facturation des actes et consultations externes
    - Forfait patient urgences
    - Participation forfaitaire de 1 €
    - Franchises médicales
    - Ticket modérateur forfaitaire de 24 €
        - Actes concernés par le TMF
        - Personnes exonérées
    - Parcours de soins coordonnés
        - Médecin traitant et médecin correspondant
        - Accès spécifiques
        - Mesures applicables en cas de non respect du parcours
        - Exclusions
        - Parcours de soins pour l'enfant de moins de 16 ans
        - Majorations
    - Cas pratique :Application du TM forfaitaire sur un acte CCAM / remboursement d'un acte avec le non respect du parcours de soins
4. Focus sur le référentiel CCAM pour la saisie des ACE
    - Organisation de la CCAM
    - Code de l'acte
    - Code activité
    - Code phase
    - Codes modificateurs
    - Code des associations
    - Règles de facturation des actes
    - Principes de non cumul des actes CCAM / NGAP
    - Exceptions
    - Forfait d'imagerie médicale
5. Règles de facturation des actes et consultations externes depuis la nouvelle convention 2016
    - Décryptage des nouvelles cotations et des nouveaux actes de majorations et leurs tarifs
    - Cas pratique : codification et tarification d'un acte d'un spécialiste et d'un généraliste
6. Focus sur les documents et informations à recueillir auprès du patient pour éviter les retours de dossiers avec des adresses erronées

Moyens d'évaluation

- Evaluation des acquis de la formation par le biais de QCM et/ou d'exercices pratiques
- Questionnaire de satisfaction à chaud complété par chacun à l'issue du stage
- Questionnaire d'évaluation à froid complété par chacun entre 2 et 3 mois après le stage

Méthodes pédagogiques

- Réalisation de cas pratiques
- Exposés à partir d'un diaporama
- Echanges d'expériences

AF2A
CENTRE DE FORMATION

AF2A - 64 Rue de Miromesnil, 75008 Paris

Copyright 2022 AF2A. Tous droits réservés.